

**Conseil économique
et social**

Distr. GÉNÉRALE

E/CN.15/1997/1/Add.1
19 février 1997

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION POUR LA PRÉVENTION DU CRIME
ET LA JUSTICE PÉNALE

Sixième session

Vienne, 28 avril-9 mai 1997

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

Additif

**Proposition d'organisation des travaux de la sixième session de la Commission
pour la prévention du crime et la justice pénale**

1. La proposition d'organisation des travaux de la sixième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, telle qu'elle est présentée ci-après, a été élaborée conformément aux décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Elle a été conçue pour faciliter l'examen des points inscrits à l'ordre du jour dans les délais impartis, compte tenu des moyens alloués à la Commission pour la conférence. L'organisation des travaux et le calendrier proposés ont été approuvés par le bureau de la Commission à sa réunion du 11 février 1997 et ont été examinés à la réunion de consultation intersessions tenue le 12 février 1997.
2. Le calendrier proposé doit être considéré comme purement indicatif. Si la Commission achève la discussion générale d'un point avant le délai indiqué, elle pourra décider de passer immédiatement au point suivant de son programme de travail.
3. Le Conseil économique et social, par sa décision 1996/244, a décidé que la Commission devrait, à sa sixième session, bénéficier de services complets d'interprétation non seulement aux séances plénières, mais aussi pour 12 séances consacrées à des consultations officieuses sur les projets de proposition et à des séances de groupes de travail à composition non limitée, la période de temps à attribuer aux différentes séances devant être déterminée par la Commission à sa sixième session dans le cadre de l'examen du point 2 de son ordre du jour intitulé "Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux". Cette décision a été prise étant entendu qu'il ne serait tenu simultanément que deux séances au maximum afin d'assurer une participation maximale des délégations.
4. Dans sa résolution 1996/12, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de solliciter l'avis des États Membres, des instituts affiliés au réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, des entités compétentes des Nations Unies et de diverses organisations au sujet du projet de mesures concrètes, de stratégies et d'activités du domaine de la prévention du crime et la justice pénale visant à éliminer toute violence contre les femmes et de présenter à la sixième session de la

*E/CN.15/1997/1.

Commission un rapport sur le sujet, à examiner par le groupe de travail de session à composition non limitée, rattaché à la Commission.

5. Le groupe de travail de session à composition non limitée créé par le Conseil économique et social conformément à la section III de sa résolution 1993/34, devrait étudier diverses questions relatives aux règles, normes et lignes directrices dans le domaine de la prévention du crime et la justice pénale. Dans sa résolution 1996/16, le Conseil a décidé que la Commission devrait examiner, à sa sixième session, le rapport du Secrétaire général sur l'utilité de la mise en place d'un groupe de travail intersessions chargé d'examiner plus en détail les rapports sur l'utilisation et l'application de ces règles et normes et de recommander à la Commission de prendre éventuellement d'autres mesures pour aider les États Membres à mettre ces instruments en pratique.

6. Le Conseil économique et social, dans sa résolution 1996/27, a décidé que la Commission devrait créer à sa sixième session un groupe de travail en cours de session aux fins d'examiner le rapport et les propositions du Secrétaire général concernant l'application de la Déclaration politique de Naples et du Plan mondial d'action contre la criminalité transnationale organisée, de définir des activités pratiques en vue de leur application effective et d'examiner la possibilité d'élaborer une convention contre la criminalité transnationale organisée. En outre, l'Assemblée générale, dans sa résolution 51/120, a prié le Secrétaire général d'inviter tous les États à présenter leurs vues sur la question de l'élaboration d'une convention internationale contre la criminalité transnationale organisée, en y joignant notamment leurs observations sur le projet de convention-cadre (A/C.3/51/7, annexe) au plus tard deux mois avant le début de la sixième session de la Commission.

7. Il est proposé que la Commission, après avoir examiné les points 1 et 2, commence ses travaux en examinant les points 7, 8 et 6, de façon que les groupes de travail puissent être convoqués après la présentation des points relatifs à leur travail. Il est proposé également de consacrer un nombre égal de séances aux réunions de groupes de travail à composition non limitée et aux consultations officieuses sur les propositions et recommandations portant sur les questions de fond. En conséquence, les groupes de travail, qui bénéficieront de services d'interprétation dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, devraient commencer leurs réunions le mardi 29 avril 1997 au matin et poursuivre leurs travaux jusqu'au lundi 5 mai, après-midi inclus. Les consultations officieuses du Comité plénier sur les projets de propositions devraient commencer le mardi 6 mai au matin et se poursuivre jusqu'au jeudi 8 mai, après-midi inclus. La plénière devrait terminer ses réunions sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour à la fin de la journée du mercredi 7 mai, ce qui laissera plus de temps à la Commission pour examiner toute question en suspens le jeudi 8 mai.

8. Une limite stricte de 10 minutes a été fixée pour les déclarations relatives aux questions de fond inscrites à l'ordre du jour. Les chefs de délégation ou les représentants ayant rang de ministre, dont la présence aux réunions de la Commission pourrait être limitée, pourront faire leur déclaration ou prendre la parole devant la Commission sur n'importe quel point de l'ordre du jour à leur convenance.

9. Des dispositions ont été prises pour que la Commission, à sa sixième session, aient des séances le matin et l'après-midi. Il est suggéré que les séances se tiennent de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Thème</i>
Lundi 28 avril 1997	Matin	Ouverture de la session Plénière <i>Point 1.</i> Élection du bureau <i>Point 2.</i> Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux <i>Point 7.</i> Stratégies de prévention du crime et de lutte contre la délinquance, particulièrement dans les zones urbaines et dans le contexte de la sécurité publique a) Élimination de la violence contre les femmes b) Mesures visant à prévenir le trafic illicite d'enfants 13 heures Clôture de la liste des orateurs pour le point 7 Après-midi <i>Point 7.</i> Suite et conclusion de la discussion générale <i>Point 8.</i> Utilisation et application des règles et normes des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et la justice pénale a) Administration de la justice pour mineurs b) Principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir c) Élaboration de règles minimales des Nations Unies pour l'administration de la justice pénale 18 heures Clôture de la liste des orateurs pour le point 8
Mardi 29 avril 1997	Matin	Plénière <i>Point 8.</i> Suite et conclusion de la discussion générale <i>Point 6.</i> Coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité transnationale a) Application de la Déclaration politique de Naples et du Plan mondial d'action contre la criminalité transnationale organisée b) Question de l'élaboration d'une convention internationale contre la criminalité transnationale organisée c) Extradition et coopération internationale en matière pénale d) Introduction clandestine de migrants illégaux e) Trafic illicite de véhicules à moteur f) Le rôle du droit pénal dans la protection de l'environnement Groupe de travail : Élimination de la violence contre les femmes
	Après-midi	<i>Point 6.</i> Suite de la discussion générale

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Thème</i>
		Groupe de travail : Règles et normes des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et la justice pénale
Mercredi 30 avril 1997	Matin	Plénière
		<i>Point 6.</i> Suite de la discussion générale
	13 heures	Clôture de la liste des orateurs pour le point 6
		Groupe de travail : Déclaration politique de Naples et Plan mondial d'action contre la criminalité transnationale organisée, en particulier la question de l'élaboration d'une convention internationale contre la criminalité transnationale organisée
	Après-midi	Plénière
		<i>Point 6.</i> Suite et conclusion de la discussion générale
		<i>Point 3.</i> Dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants
	18 heures	Clôture de la liste des orateurs pour le point 3
		Groupe de travail : Déclaration politique de Naples et Plan mondial d'action contre la criminalité transnationale organisée, en particulier la question de l'élaboration d'une convention internationale contre la criminalité transnationale organisée
	18 heures	Heure limite de soumission des recommandations des groupes de travail sur l'élimination de la violence contre les femmes; et sur les règles et normes des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et la justice pénale
	18 heures	Heure limite de soumission des projets des propositions relatifs aux points 7 et 8
Lundi 5 mai 1997	Matin	Plénière
		<i>Point 3.</i> Suite et conclusion de la discussion générale
		<i>Point 4.</i> Promotion et maintien de l'état de droit et de la bonne gestion des affaires publiques; lutte contre la corruption
		a) Lutte contre la corruption
		b) Mise en oeuvre de la Déclaration des Nations Unies sur le crime et la sécurité publique
	13 heures	Clôture de la liste des orateurs pour le point 4
		Groupe de travail : Déclaration politique de Naples et Plan mondial d'action contre la criminalité transnationale organisée, en particulier la question de l'élaboration d'une convention internationale contre la criminalité transnationale organisée

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Thème</i>
	Après-midi	Plénière
		<i>Point 4.</i> Suite et conclusion de la discussion générale
		<i>Point 5.</i> Réforme de la justice pénale et renforcement des institutions judiciaires
		a) Mesures visant à réglementer les armes à feu
		b) Coopération et assistance internationales dans le domaine de la gestion des systèmes de justice pénale : informatisation du fonctionnement de la justice pénale et élaboration, analyse et utilisation aux fins de l'action des informations sur la criminalité et la justice pénale
	18 heures	Clôture de la liste des orateurs pour le point 5
		Groupe de travail : Déclaration politique de Naples et Plan mondial d'action contre la criminalité transnationale organisée, en particulier la question de l'élaboration d'une convention internationale contre la criminalité transnationale organisée
	18 heures	Heure limite de soumission des projets de proposition relatifs au point 6
Mardi 6 mai 1997	Matin	Plénière
		<i>Point 5.</i> Suite et conclusion de la discussion générale
		<i>Point 9.</i> Coopération technique, notamment mobilisation de ressources, et coordination des activités
		a) Coopération technique
		b) Mobilisation de ressources
		c) Coopération avec d'autres organes des Nations Unies et d'autres entités
		Comité plénier : consultations officieuses
	Après-midi	Plénière
		<i>Point 9.</i> Suite et conclusion de la discussion générale
	17 heures	Clôture de la liste des orateurs pour le point 9
		Comité plénier : consultations officieuses
	18 heures	Heure limite de soumission des projets de proposition relatifs aux points 3, 4 et 5

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Thème</i>
Mercredi 7 mai 1997		Plénière
		<i>Point 10.</i> Gestion stratégique et questions relatives au programme
		a) Gestion stratégique par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
		b) Questions relatives au programme
		Comité plénier : consultations officieuses
	13 heures	Heure limite de soumission des recommandations par le groupe de travail sur la Déclaration politique de Naples et le Plan mondial d'action contre la criminalité transnationale organisée, en particulier la question de l'élaboration d'une convention internationale contre la criminalité transnationale organisée
	Après-midi	Plénière
		<i>Point 10.</i> Suite et conclusion de la discussion générale
	17 heures	Clôture de la liste des orateurs pour le point 10
	18 heures	Heure limite de soumission des projets de proposition relatifs aux points 9 et 10
		Comité plénier : consultations officieuses
Jeudi 8 mai 1997	Matin	Plénière
		Examen d'éventuels projets de proposition en suspens et décision y relative
		Comité plénier : consultations officieuses
	Après-midi	Plénière
		Examen d'éventuels projets de proposition en suspens et décision y relative
		Comité plénier : consultations officieuses
Vendredi 9 mai 1997	Matin	Plénière
		Examen d'éventuels projets de proposition en suspens et décision y relative
		<i>Point 11.</i> Ordre du jour provisoire de la septième session de la Commission
	Après-midi	Plénière
		<i>Point 12.</i> Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa sixième session
		Clôture de la session